



CONDITIONS & TAUX ASSURANCES DECES PTIA

Les assurances décès sont très fortement conseillées (mais reste facultatives) pour tous les prêts amortissables. Elles sont facultatives pour les prêts in-fine et les clients doivent être bien informés qu'elles sont très onéreuses en cas de souscription.

De 18 à 79 ans nous avons une solution MUTLOG.

Vos clients ont la possibilité de souscrire en ligne en recevant directement un lien de MUTLOG ou remplir le document « papier » qui prend plus de temps dans les délais.

Le tableau récapitulatif ci-joint vous aidera à trouver le bon tarif. (vous le retrouverez également sur votre fiche excel.

Prêt à la consommation

Age souscripteur	DC / PTIA	ITT	PE
< 65	0,67 %	0,36 %	0,50 %
65 - 69	1,01 %	0,225 %	
70 - 74	2,47 %		
75 - 79	6,33 %		

ITT : interruption temporaire de travail

PE : perte d'emploi

DC

Adhésion jusqu'à 79 ans en décès

Adhésion jusqu'à 69 ans en PTIA

Limite de couverture DC : 80 ans si adhésion avant 66 ans et 85 ans si adhésion à partir de 66 ans

Limite de couverture PTIA : 70 ans

IT

Adhésion jusqu'à 69 ans

Limite de couverture : 70 ans

Garantie ITT (pas d'IPT ni d'IPP).

Franchise : 90 jours

MNO : exclues si hospitalisation <9 jours

PE

Adhésion jusqu'à 65 ans

Limite de couverture : 67 ans

Indemnisation à 75% de la mensualité

Durée indemnisation : 12 mois par sinistre, 36 mois maximum sur la durée du contrat

Franchise : 90 jours

Carence : 3 à 9 mois selon situation

Couverture rupture conventionnelle : non